PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

**Direction**
**de l'économie, de l'emploi,**
**du travail et des solidarités**

# L'activité des Centres de Formation des Apprentis (CFA) en Guadeloupe, à Saint-Martin et à Saint-Barthélemy en 2023

**Un Centre de Formation des Apprentis (CFA) est un établissement qui forme les jeunes et les adultes en alternance, en combinant enseignement théorique et expérience pratique en entreprise. Il prépare à des diplômes ou titres professionnels tout en facilitant l'insertion dans le monde du travail .Les formations dispensées ne sont pas exclusivement destinées aux apprentis. Elles s'adresse aussi aux salariés, demandeurs d'emploi et publics spécifiques (personnes en situation de handicap, jeunes sans qualification ou publics issus de quartiers prioritaires). En 2023, 50 CFA ont été recensés dans les territoires de Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy, marquant une hausse de 39% du nombre d'établissements en deux ans. Cette dynamique traduit un fort engagement en faveur de l'apprentissage, avec une implantation stratégique dans les zones à forte densité économique, notamment à Baie-Mahault et aux Abymes. Les CFA sont majoritairement portés par des structures privées (67%), bien que le secteur public affiche un chiffre d'affaires moyen par établissement nettement supérieur. Le chiffre d'affaires global atteint plus de 50 millions d'euros, financé principalement par les entreprises, les OPCO et les fonds publics, dont le Fonds Social Européen (FSE) qui intervient à hauteur de 85%. Les CFA emploient plus de 2 700 salariés, mais le volume d'activité en équivalent temps plein reste limité (241 ETP), en raison d'un recours important à des statuts flexibles. En tout, 387 700 heures de formation ont été dispensées, avec une moyenne de 142 heures par CFA, inférieure à celle des autres organismes de formation. Les salariés représentent la majorité des bénéficiaires, devant les apprentis et les demandeurs d'emploi. Ces derniers bénéficient toutefois des formations les plus longues. Enfin, les formations de niveau CAP-BEP sont les plus fréquentes, mais une part croissante des stagiaires vise des diplômes de niveau supérieur (Licence, Master).**

## Un CFA sur deux est une société en 2023

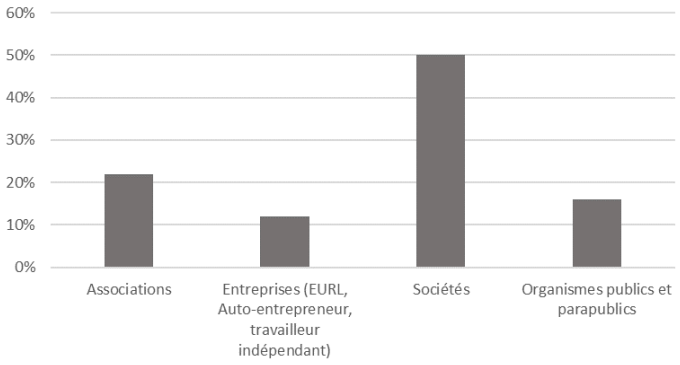


Source : DEETS, Service Régional de Contrôle

En 2023, le nombre de Centres de Formation des Apprentis (CFA) recensés parmi les structures de prestations de Formation en Guadeloupe, à Saint-Martin et à Saint-Barthélemy s'élève à 50 établissements, selon les données issues des Bilans Pédagogiques et Financiers (BPF). Ce chiffre témoigne d'un maillage territorial significatif, illustrant l'importance accordée à l'apprentissage et à la formation professionnelle.

La répartition géographique des CFA met en lumière une concentration stratégique dans certaines communes. Baie-Mahault regroupe à elle seule 34% des établissements, suivie des Abymes avec 20%, tandis que Pointe-à-Pitre et Saint-Martin en accueillent chacun 8%. Cette distribution n'est pas anodine : elle reflète la volonté d'implanter les CFA à proximité des bassins d'emploi, des zones à forte densité de population ou encore des pôles économiques régionaux, afin de répondre au mieux aux besoins locaux en compétences.

Par ailleurs, l'évolution du nombre de CFA sur deux ans 2021 et 2023 est particulièrement révélatrice : une hausse de 39% a été enregistrée, s'explique d'une part par la réforme de 2018 qui impose l'exigence de la labellisation QUALIOPI pour l'accès aux financements publics et mutualisés (OPCO), d'autre part par une dynamique de développement du secteur. Elle reflète à la fois une politique publique volontariste en faveur de l'alternance et un réponse concrète à la demande croissant des jeunes et des entreprises en matière de formation qualifiante. Cette tendance témoigne également de la capacité d'adaptation du tissu local face aux enjeux d'insertion professionnelle et de montée en compétences.

## La sphère privée contribue au développement des CFA

Contrairement à l'ensemble des prestataires de Formation, les Centres de Formation des Apprentis (CFA) présentent une plus forte représentation du secteur public, avec 12% d'établissements publics contre seulement 3% dans l'ensemble des établissements de formation. Les sociétés constituent la majorité des CFA, représentant 50% des structures, tandis que 22% relèvent du secteur associatif (associations régies par la loi de 1901) et 12% sont des entreprises individuelles.

## 49% du volume financier proviennent des sociétés

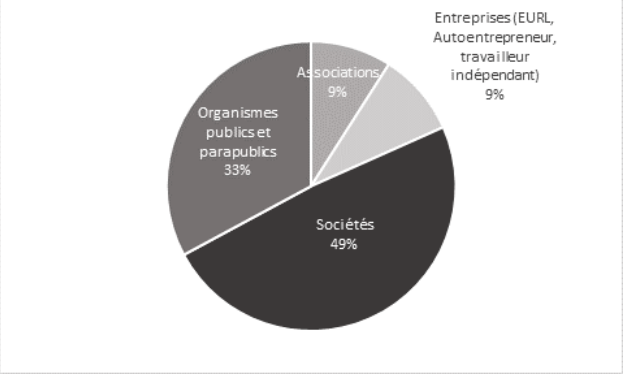


Source : DEETS, Service Régional de Contrôle

En 2023, les fonds générés par les Centres de Formation des Apprentis (CFA) dans le cadre de la formation professionnelle continue proviennent majoritairement de structures privées, qui représentent 67% des établissements concernés. Le secteur associatif et les entreprises individuelles en constituent chacun 9%.

Les établissements de formation de type CFA, dans le secteur privé, se caractérisent par leur petite taille. En effet, 42% d'entre eux comptent au plus deux salariés. Pour répondre aux besoins de formation, ces structures ont fréquemment recours à la sous-traitance, soit en confiant des prestations à des intervenants extérieurs, soit en agissant elles-mêmes comme prestataires pour des organismes de plus grande envergure. Cette externalisation, plus répandue dans le privé que dans le public.

## Les financeurs des CFA

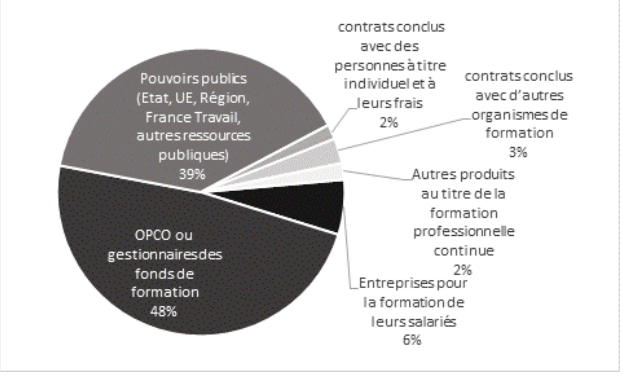


Source : DEETS, Service Régional de Contrôle

## 50 millions de chiffre d'affaires

En 2023, les Centres de Formation des Apprentis (CFA) ont généré un chiffre d'affaires de 50,5 millions euros, soit une progression de 23% par rapport à 2021. Le principal financement de la formation professionnelle provient des Opérateurs de Compétences (OPCO). Les fonds publics représentent quant à eux 39% du financement, avec une contribution significative des fonds européens. Le Fonds Social Européen (FSE) joue un rôle majeur dans ce dispositif : selon les maquettes financières des Programmes Opérationnels (PO) de l'État et du Conseil régional de Guadeloupe pour la période 2021-2027, le taux d'intervention du FSE s'élève jusqu'à 85%. Le solde des financements est assuré par d'autres sources, telles que les démarches individuelles, la sous-traitance, ainsi que l'assurance formation des travailleurs non-salariés.

## 82% du CA sont réalisés par 40% des CFA

| CA / CFA | Total | |
|---|---|---|
| | Nb Ets | CA moyen |
| Associations | 11 | 414 282 |
| Entreprises (EURL, Auto-entrepreneur, travailleur indépendant) | 6 | 780 420 |
| Sociétés | 25 | 984 425 |
| Organismes publics et parapublics | 8 | 2 070 904 |
| **Total général** | **50** | **1 008 350** |

Source : DEETS, Service Régional de Contrôle Montants en euros

Les organismes relevant du secteur privé génèrent 67% du chiffre d'affaires total. Toutefois, rapporté au nombre d'organismes, le secteur public affiche une performance nettement supérieure : le chiffre d'affaires moyen par structure y atteint 2 070 904 euros, soit près de cinq fois plus que celui observé dans le privé (414 282 euros).

Par ailleurs, les Centres de Formation des Apprentis (CFA) se distinguent des autres Organismes de Formation (OF) par une rentabilité moyenne plus élevée. En effet, le chiffre d'affaires moyen par CFA s'élève à 1 008 350 euros, contre 193 884 euros pour l'ensemble des structures, traduisant une dynamique économique plus soutenue dans le champ de l'apprentissage.

## Les sociétés réalisent une meilleure rentabilité

| Statut juridique | Total des produits (chiffres d'affaires) | Total des charges de l'organisme liées à l'activité de formation | Dont salaires des formateurs | Dont achats de prestation de formation et honoraires de formation | Marge Brute |
|---|---|---|---|---|---|
| Associations | 4 557 097 | 4 397 733 | 632 624 | 1 132 166 | 3% |
| Entreprises (EURL, Auto-entrepreneur, travailleur indépendant) | 4 682 519 | 3 961 441 | 244 749 | 798 941 | 15% |
| Sociétés | 24 610 624 | 13 593 645 | 2 373 227 | 6 638 955 | 45% |
| Organismes publics et parapublics | 16 567 235 | 13 747 832 | 5 378 415 | 2 125 127 | 17% |
| **Total général** | **50 417 475** | **35 700 651** | **8 629 015** | **10 695 189** | **29%** |

Source : DEETS, Service Régional de Contrôle

En matière de charges, les Centres de Formation des Apprentis (CFA) présentent des profils contrastés selon leur statut juridique. Dans le secteur public et parapublic, les salaires des formateurs représentent 39% des charges, contre seulement 17% dans les sociétés privées. Cette différence s'explique par un recours plus important à l'externalisation dans le privé : 49% des charges y sont consacrées aux prestations de formation sous-traitées, contre 15% dans le public.

Cependant, en additionnant les salaires et les frais de prestations de formation, les charges liées à l'enseignement sont globalement plus élevées dans les sociétés privées que dans le secteur public : 66% contre 55%. À l'inverse, ce sont les entreprises individuelles qui supportent les charges d'enseignement les plus faibles, traduisant un modèle économique simplifié ou une activité de moindre envergure.

## Les CFA emploient plus de 2 700 salariés

| Statut juridique | Nombre de personnes de l'organisme dispensant des heures de formation | Nombre de personnes extérieures dispensant des heures de formation | Nombre d'OF |
|---|---|---|---|
| Associations | 33 | 173 | 11 |
| Entreprises (EURL, Auto-entrepreneur, travailleur indépendant) | 10 | 227 | 6 |
| Sociétés | 308 | 1 045 | 25 |
| Organismes publics et parapublics | 650 | 274 | 8 |
| **Total général** | **1 001** | **1 719** | **50** |

Source : DEETS, Service Régional de Contrôle

Avec une moyenne de 54 salariés par CFA, les besoins en personnel des CFA apparaissent nettement plus importants que dans l'ensemble des Organismes de Formation (OF), où la moyenne n'est que de huit salariés par structure. La répartition des effectifs varie toutefois selon le statut juridique des établissements. Les organismes publics et parapublics emploient en moyenne 116 salariés par structure, contre 19 salariés dans les associations. Cependant, en équivalent temps plein (ETP), le volume global d'activité lié à la formation reste relativement limité, avec 241 emplois ETP recensés. Cet écart significatif entre le nombre total de salariés et le volume en ETP indique que la majorité des intervenants travaillent à temps partiel ou sont mobilisés sous des statuts flexibles (vacataires, prestataires externes etc..).

## 387 700 heures de formation ont été dispensées

| Statut juridique | Nombre d'heures de formation dispensées des personnes de l'organisme | Nombre d'heures de formation dispensées des personnes extérieures | Nombre d'OF |
|---|---|---|---|
| Associations | 12 217 | 25 972 | 11 |
| Entreprises (EURL, Auto-entrepreneur, travailleur indépendant) | 9 214 | 34 734 | 6 |
| Sociétés | 56 147 | 119 930 | 25 |
| Organismes publics et parapublics | 98 633 | 30 839 | 8 |
| **Total général** | **176 211** | **211 475** | **50** |

Source : DEETS, Service Régional de Contrôle

En moyenne, les CFA délivrent 142 heures de formation par formateur, contre 202 heures pour l'ensemble des organismes de formation. Ce décalage s'explique par une organisation spécifique aux CFA : bien qu'ils mobilisent un personnel plus nombreux, le volume d'heures de formation par intervenant y est plus faible. Cela reflète un recours accru à des statuts à temps partiel.

## Les salariés demeurent les premiers bénéficiaires

| Statut juridique | Salariés d'employeurs privés hors apprentis | Apprentis | Personnes en recherche d'emploi | Particuliers à leurs propres | Autres stagiaires |
|---|---|---|---|---|---|
| Associations | 1 496 | 392 | 500 | 152 | 326 |
| Entreprises (EURL, Auto-entrepreneur, travailleur indépendant) | 4 422 | 264 | 631 | 47 | 1 |
| Sociétés | 3 140 | 1 830 | 2 424 | 590 | 2 378 |
| Organismes publics et parapublics | 269 | 2 160 | 741 | 807 | 720 |
| **Total général** | **9 327** | **4 646** | **4 296** | **1 596** | **3 425** |

Source : DEETS, Service Régional de Contrôle

Au total, 23 290 personnes ont bénéficié d'au moins une heure de formation. Il est important de noter qu'une même personne peut être comptabilisée plusieurs fois si elle a suivi plusieurs formations au cours de l'année.
Contrairement à l'idée reçue selon laquelle les CFA s'adresseraient principalement aux apprentis, les salariés sont en réalité plus nombreux parmi les bénéficiaires. Cela reflète l'élargissement du rôle des CFA, qui interviennent désormais aussi dans le champ de la formation continue et de la montée en compétences des actifs.

## Des formations plus longues pour les demandeurs d'emploi

| Statut juridique | Salariés d'employeurs privés hors apprentis | Apprentis | Personnes en recherche d'emploi | Particuliers à leurs propres frais | Autres stagiaires |
|---|---|---|---|---|---|
| Associations | 28 095 | 153 284 | 83 013 | 4 835 | 13 195 |
| Entreprises (EURL, Auto-entrepreneur, travailleur indépendant) | 61 218 | 65 506 | 139 486 | 4 435 | 7 |
| Sociétés | 125 996 | 444 447 | 636 211 | 66 538 | 279 723 |
| Organismes publics et parapublics | 12 970 | 495 418 | 272 796 | 29 710 | 60 307 |
| **Total général** | **228 279** | **1 158 655** | **1 131 506** | **105 518** | **353 232** |

Source : DEETS, Service Régional de Contrôle

Bien que les apprentis soient moins nombreux dans les CFA, la durée moyenne de leur formation reste significativement plus élevée, avec 249 heures par personne, contre seulement 24 heures pour les salariés. Cependant, ce sont les demandeurs d'emploi qui bénéficient des formations les plus longues en moyenne, traduisant une volonté d'accompagnement renforcé vers l'insertion professionnelle. Cette tendance reflète l'adaptation des CFA aux besoins spécifiques de chaque public, en particulier ceux éloignés de l'emploi.

## Niveaux de qualification visés en CFA : une information partielle mais révélatrice

Parmi les 23 290 stagiaires recensés en CFA, seuls 7 700 disposent d'une information renseignée sur le niveau de qualification visé, soit environ un tiers des effectifs.
Parmi ces stagiaires, les formations de niveau BEP–CAP sont les plus représentées (30%), suivies par les BTS et DUT. Le niveau Bac arrive en troisième position avec 22% des effectifs. À noter également que 16% des stagiaires visent un diplôme de niveau Licence ou Master, traduisant une diversification progressive de

l'offre de formation.
En ce qui concerne les heures de formation dispensées, la répartition par niveau reste globalement similaire à celle des effectifs, mais avec quelques écarts notables. Les formations de niveau Licence et Master représentent 13% du volume horaire total, une part légèrement inférieure à leur poids en effectifs. À l'inverse, les formations de niveau Bac concentrent 25% des heures de formation, soit une part plus importante que leur représentation en nombre de stagiaires.

**Sources et réserves**

Cette étude porte sur les données concernant la formation professionnelle continue en Guadeloupe et dans les Iles du Nord. Elle est réalisée par le service régional de contrôle (SRC) et le service études, statistique évaluation (SESE). Les chiffres sont issus des bilans pédagogiques et financiers (BPF) communiqués par les organismes de formation. En effet, chaque année, les personnes physiques ou morales qui réalisent des actions entrant dans le champ de la formation professionnelle continue, sont tenues d'adresser au service en charge du contrôle de la formation professionnelle (service régional de contrôle ), un document retraçant l'emploi des sommes reçues et dressant un bilan pédagogique et financier de leur activité.
Les chiffres figurant sur les bilans pédagogiques et financiers doivent toutefois être pris avec une certaine prudence du fait que ces informations sont déclaratives et ne sont pas toujours correctement renseignées.
Les radiations d'organisme de formation sont effectuées, conformément à la réglementation, une fois par an.
Depuis 2021, la certification qualité Qualiopi devient obligatoire pour tous les prestataires d'actions concourant au développement des compétences souhaitant aussi accéder aux fonds publics et mutualisés selon L.6316-1 du code du travail ; la marque « Qualiopi » concerne ainsi tous les prestataires, y compris les formateurs indépendants, dispensant des actions : de formation, de bilans de compétences, permettant de faire valider les acquis de l'expérience, de formation par apprentissage.

**Direction de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de GUADELOUPE (DEETS)**

**Direction :**

Rue des Archives, Bisdary
97113 GOURBEYRE
Téléphone : 05.90.80.50.50,
Télécopie : 05.90.80.50.00

**Bureaux de Jarry :**

Immeuble RAPHAEL
ZAC Houelbourg Sud, Lot n° 13 - Z.I de Jarry, Téléphone : 05.90.50.50 Télécopie : 05.90.83.70.75

Immeuble ORLANDO
boulevard de Houelbourg, Jarry,97122 Baie-Mahault
Téléphone : 05.90.80.50.50 Télécopie : 05.90.80.50.00

**Bureau de Saint -Martin :**
23, rue de Spring, Concordia, 97150- Saint -Martin
Téléphone : 05.90.29.02.25, Télécopie : 05.90.29.18.73

Directeur de publication : Ludovic De Gaillande

Réalisation :
SESE (Service Etudes, Statistique, Evaluation)
Charly Darmalingon & Roman Janik
et SRC (Service Régional de Contrôle) Aliane Cassin

Courriel : deets-971.statistiques@deets.gouv.fr

Site web : http://guadeloupe.deets.gouv.fr